

Ce document a été rédigé à des fins informatives et n'a aucune pertinence juridique.

Fatca, c'est quoi ?

La Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) est une nouvelle loi fiscale américaine adoptée en 2010. Elle vise à lutter contre l'évasion fiscale des contribuables US détenant des actifs financiers en dehors des États-Unis.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, FATCA impose aux institutions financières non américaines telles que Santander Consumer Bank de les identifier parmi leurs clients et de communiquer au fisc américain leurs données d'identification ainsi que certaines données bancaires spécifiques.

À qui s'applique la loi Fatca ?

La législation FATCA s'applique à toutes les « personnes US », tant physiques que morales. Les personnes US sont les clients ayant la nationalité ou la résidence américaine.

Les clients ayant des indicateurs qui suggèrent un lien avec les États-Unis peuvent également être concernés. Ceux-ci pourraient avoir à prouver qu'ils ne sont pas imposables aux États-Unis.

Quelles sont les conséquences ?

- 1) Vous n'avez aucun lien avec les États-Unis :

Fatca n'a aucune conséquence sur vous.

- 2) Vous êtes une personne US :

La seule chose que vous devez faire est nous fournir le document W-9. Vous trouverez ce document dans la section « documents ». Ce document atteste que vous êtes imposable aux États-Unis.

- 3) Vous disposez d'indicateurs US ? Il existe alors deux cas de figure :

- a. Vous êtes imposable aux États-Unis :

Vous devez déclarer être assujetti à l'impôt américain et nous faire parvenir un document W-9 complété.

b. Vous n'êtes pas imposable aux États-Unis :

- Vous devez déclarer ne pas être assujetti à l'impôt américain (malgré les indicateurs) et nous faire parvenir un document W-8BEN complété ainsi que les informations complémentaires indiquées ci-dessous :

Si vous êtes né(e) aux États-Unis, vous devez nous fournir les documents suivants :

- Une pièce d'identité justifiant d'une autre nationalité ou d'une autre résidence fiscale;
- Une copie du certificat de perte de nationalité américaine (*Certificate of loss of nationality of the United States*).

Si vous avez un **domicile** aux États-Unis;
et/ou une **adresse postale** aux États-Unis;
et/ou un **numéro de téléphone** américain lié à votre profil client;
et/ou des **ordres permanents** sortant d'un compte Santander Consumer Bank;
et/ou donné **procurateur ou délégation de signature** à une personne ayant une adresse fiscale aux États-Unis.

- Vous devez, en principe, fournir une attestation de résidence « *certificate of residence* ». Étant donné que vous avez déjà fourni ce document lors de l'établissement de votre contrat, vous ne devez plus rien faire.

Que devons-nous signaler et auprès de qui ?

- 1) Nom, adresse, TIN américain (Tax Identification Number);
- 2) Numéro(s) de compte ainsi que le solde ou la valeur du(des) compte(s) en question;
- 3) Le montant brut total des intérêts versés ou crédités durant l'année calendrier ou durant une autre période de référence.

Les informations susmentionnées concernant nos clients assujettis à l'impôt américain sont transmises à l'administration fiscale américaine via l'administration fiscale belge.

Tout client ayant des indicateurs US et ne fournissant pas les informations demandées sera considéré, par Santander Consumer Bank, comme assujetti à l'impôt américain et sera soumis à ces rapports.